



Ifremer

■
objet :
Avis concernant le projet de
SCOT de la Communauté de
communes du Pays de l'Or

■
Communauté de communes du Pays de
l'Or Centre administratif
34132 Maugio Cedex

*Département Océanographie et Dynamique des Ecosystèmes (ODE)
Laboratoire Environnement Ressources du Languedoc Roussillon (LER-LR)*

N/Référence : LER-LR/11. 023

V/Référence : Votre courrier du 27 juin 2011

Sète, le 19 septembre 2011

Monsieur le Président,

Par le courrier cité en référence, vous sollicitez un avis de l'Ifremer concernant le projet de SCOT de la Communauté de communes du Pays de l'Or.

Au regard de l'expertise acquise par le Laboratoire Environnement Ressources du Languedoc Roussillon en particulier dans le cadre du Réseau de Suivi Lagunaire (RSL), cet avis portera essentiellement sur l'environnement lagunaire de l'étang de l'Or et les problématiques liées à la qualité du milieu.

Un des risques majeurs consécutifs à la mise en place d'un projet d'aménagement est un impact potentiel sur le milieu. La dégradation de la qualité des eaux des lagunes est due principalement aux rejets des systèmes d'assainissement et à l'impact des rejets agricoles. Ces rejets issus du bassin versant favorisent l'eutrophisation de la lagune, c'est-à-dire un enrichissement en matières nutritives (azote et phosphore). Toutes mesures d'aménagement du territoire risquent de contribuer à augmenter les pressions anthropiques au travers de :

- l'augmentation de la population et par conséquent des flux d'azote et de phosphore vers la lagune, réceptacle des effluents des stations d'épuration.
- l'augmentation des surfaces imperméables (zones urbanisées) et par conséquent du ruissellement
- l'augmentation des surfaces agricoles et par conséquent du lessivage des sols
- la création d'aménagements réduisant la circulation des masses d'eau de la lagune, des échanges avec la mer et limitant ainsi le renouvellement des eaux,

**Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer**

Etablissement public à caractère
industriel et commercial

**Station de Sète
Laboratoire LER/LR**
Avenue Jean Monnet
B.P. 171
34203 Sète cedex
France

téléphone 33 (0)4 99 57 32 00
télécopie 33 (0)4 99 57 32 96
<http://www.ifremer.fr>

Siège social
155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France

R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 22 96
<http://www.ifremer.fr>

- - la création d'aménagements ou dragages ayant pour effet :
 - la remise en suspension d'une partie du sédiment et pour conséquence la limitation de la pénétration de la lumière et l'instabilité du sédiment nuisibles au développement des herbiers,
 - l'augmentation des apports internes en azote et phosphore et les risques d'eutrophisation
- la réduction des zones tampons où l'abatement en azote et phosphore s'opère naturellement.

Depuis une trentaine d'années, l'eutrophisation n'a cessé de dégrader l'étang de l'Or, dont les eaux sont devenues totalement opaques en raison de la présence excessive de phytoplancton. Le cascaïl a ainsi trouvé un terrain favorable pour se développer. En 2011, pour la première fois depuis le début du suivi RSL, la colonne d'eau des deux stations de l'étang de l'Or présente un état vis-à-vis de l'eutrophisation qui semble se stabiliser voire s'améliorer (gain d'une classe de qualité pour un état médiocre, cf *Rapport RSL 2011*). Les macroalgues voient leur recouvrement augmenter, notamment sur le secteur ouest (*Diagnostic RSL 2010*). De 1977 à nos jours le nombre d'espèces de macrophytes est passé de 24 à une dizaine ces dernières années.

De nombreux efforts sont entrepris par exemple dans le cadre du contrat de baie 2003-2007 pour mettre en place des actions de gestion permettant d'amorcer cette dynamique positive. Ces signes positifs d'évolution doivent être appuyés par des mesures permettant une continuité du processus d'amélioration de la qualité de la lagune.

Concernant la problématique de prolifération du cascaïl, page 163 du rapport de présentation, il est dit que :

- « *La dégradation des eaux des lagunes s'explique notamment par les polluants des bassins versants et le comblement par le cascaïl* ». Or le développement du cascaïl est la conséquence de la dégradation du milieu lagunaire.

- « *celle-ci (l'eutrophisation) entraîne un développement des macrophytes qui empêche la lumière de pénétrer dans la lagune et du ver tubicole *Ficopomatus enigmaticus*, cascaïl, qui augmente la quantité de matières organiques dans l'étang* ». Les macrophytes représentent les macroalgues et les phanérogames. Or l'eutrophisation conduit, certes, au développement des macroalgues opportunistes mais à la disparition des phanérogames.

- Le « nettoyage » du cascaïl est proposé par dragage en mesure d'accompagnement à la réduction des intrants. Il est illusoire d'imaginer que le cascaïl puisse se nettoyer sans des mesures drastiques visant à réduire les apports en azote et phosphore à la lagune. Il est de plus, fortement déconseillé de mettre en œuvre un enlèvement du cascaïl car il existe un risque fort de dissémination des vers ou des larves de plus petite taille. Dans le cas où un enlèvement est toutefois effectué, il est nécessaire de procéder avec précaution ; il est fortement recommandé de poser, par exemple, un filet afin de contenir les vers ou larves et ainsi d'éviter le plus possible cette dissémination, de privilégier les périodes hivernales les plus froides hors période de reproduction des vers, de ne pas stocker les cascaïls enlevés sur les bordures des lagunes, etc.

■ Au titre de la mise en place de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), l'étang de l'Or doit atteindre le bon état en 2021. L'étang de l'Or amorce depuis 3 ans des signes de restauration de la colonne d'eau. Du fait des fortes pressions qui s'exercent sur son bassin versant, cette lagune reste extrêmement fragile et nous recommandons donc la plus grande vigilance sur l'élaboration du schéma de cohérence territoriale.

Nous vous informons que l'Ifremer met à disposition l'ensemble des données acquises dans le cadre du Réseau de Suivi Lagunaire par simple demande [*Malet N, Munaron D, Fiandrino A, Derolez V (2011). Rapport annuel du Réseau de Suivi Lagunaire du Languedoc-Roussillon : Bilan des résultats 2010. RST/LER/LR11.01, 275p*]

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.